

Le conseil municipal s'est réuni le 12 décembre à 19h sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, M. Ducrocq, M. Penez, M. Blin, Mme Cousaert, M. Crépin, Mme Deram, M. Dambricourt, M. Duval, Mme Erckelboudt, Mme Isola, Mme Lamarque, M. Marie, Mme Questier, Mme Rousselle, Mme Sagniez, M. Vanpoperinghe, M. Vermeersch. Excusés : M. Berquez (procuration à M. Avart), M. Guilbert (procuration à M. Vermeersch), Mme Dufour (procuration à M. Deschodt), Mme Danset (procuration à Mme Isola)

Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Le conseil entérine la prise de compétence par la CCHF de la « collecte et traitement des déchets ménagers » et de « l'accueil des gens du voyage », ainsi que la modification de la compétence « développement économique ».

Fixation du tarif 2017 des services publics locaux

Les tarifs 2017 des locations et services proposés par la commune ont été relevés en moyenne de 2 % sauf pour le droit de place du marché qui passe de 0,30 à 0,40 € le mètre linéaire.

Fixation des indemnités de gardiennage

- Eglise: 474,22 € par an. Pour 2016 la somme sera répartie entre les abbés Sandevor et Duquesne.
- Gardiennage du Parc Harlay, du parc de la cité des Tuileries et du cimetière : montant annuel de 475 € réparti entre les agents communaux concernés.

Une décision modificative équilibrée en fonctionnement à 6 000 € et en investissement à 13 000 € a été adoptée.

Demandes de subventions

- Une subvention de 350 € a été attribuée à la Guillaume Tell pour la réparation d'une des perches de tir à l'arc.
- Une subvention de 100 € a été accordée au Noël des déshérités, suite au décès de M. Brysbaert, maire honoraire de Looberghe, qui avait souhaité qu'en hommage à sa mémoire un don soit versé à cet organisme plutôt qu'un achat de fleurs.
- Une subvention exceptionnelle de 871 € a été accordée à l'Amicale du personnel communal, reliquat d'une subvention votée en début d'année, 1 100 € ayant été attribué à l'Amicale du personnel de la CCHF à laquelle adhèrent 22 agents de la commune de Watten.
- Le conseil a également décidé de venir en aide à la commune de Laucourt (village de 197 habitants dans la Somme) à hauteur de 250 € suite à la très lourde condamnation de cette commune, après l'accident dans lequel un bénévole est décédé et un autre lourdement handicapé. Cette solidarité des communes a été sollicitée par l'association des maires du Nord.

Demande d'admission en non-valeur

Le trésor public n'ayant pu recouvrer une somme de 7 180,25 € due par un locataire d'un appartement communal aujourd'hui décédé, les élus n'ont pu que constater l'impossibilité de

recupérer cette dette.

Sanitaires de l'école maternelle « Paul Brachet »

Le permis de construire est en cours d'instruction, l'Architecte des bâtiments de France ayant émis un avis favorable. Le plan de financement s'établit ainsi : coût estimé avant appel d'offres 210 813 €, subvention DETR accordée par l'Etat 36 600 €, réserve parlementaire du député 7 700 €. Le conseil a donné son accord pour la demande de fonds de concours de la CCHF auquel la commune peut prétendre à hauteur de 78 424 €. Il restera donc à charge pour la commune la somme de 88 089 € avant appel d'offres.

Vente de terrains rue de Millam

Un terrain communal rue de Millam a trouvé acquéreur, un autre acheteur a manifesté son désir d'acquérir une parcelle. Le conseil a délibéré sur la renouvellement de la division parcellaire en 3 lots, la première étant devenue caduque car décidée il y a plus de 2 ans.

Inscription à la démarche TEPCV

Le SIECF a initié une démarche permettant aux communes d'acquérir un véhicule électrique pour un montant de 5 000 €. La commune a décidé de s'y inscrire, sans pour autant avoir la certitude d'en bénéficier car le nombre de dossiers déposés est supérieur au nombre de véhicules pouvant être subventionnés.

Dénominations

- Les élus avaient à se prononcer sur la dénomination des bâtiments construits pas la Maison Flamande à l'emplacement des anciens ateliers municipaux. Sur proposition du maire, il a été décidé de donner le nom de « Résidence Albert Denvers » à ces nouveaux bâtiments. Parmi ses multiples mandats, Albert Denvers (1905-2006) ancien maire de Gravelines, président du Conseil général du Nord, a exercé celui de président de l'Union Nationale des HLM. Il a été également fondateur du Sivom de Bourbourg-Gravelines qui a permis de nombreux investissements dans les communes, notamment en matière d'assainissement et de salles de sport.
- Autre choix du conseil municipal : la construction de 5 logements sur le terrain de l'ancienne gendarmerie comporte la création d'une nouvelle voirie. Les logements réhabilités garderont toujours leur adresse rue du Bois comme auparavant, mais la nouvelle voie qui desservira les cinq nouveaux logements portera le nom de « Rue René Bauden ». René Bauden était l'un des 1 038 « Compagnons de la Libération », né à Watten le 16 juillet 1918 rue du Bois, à quelques centaines de mètres de la rue qui portera son nom. Engagé dans l'aviation au groupe Lorraine, il participera à 42 missions. Il eut notamment pour compagnons de vol Romain Gary et Pierre Mendès France. Fait Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle, puis officier de la Légion d'honneur par Jaques Chirac, il revenait régulièrement à Watten voir ses cousins. Il avait été reçu officiellement dans sa ville natale et avait participé aux cérémonies du 14 juillet 2008. Il reçut à cette occasion la médaille de la Ville de Watten et la médaille d'or de l'assemblée nationale. Il est décédé le 30 octobre 2011 en Haute-Savoie où il résidait.

Toutes ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Délibération sur les terrains rue de l'Ermitage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vertu de sa délibération du 28 septembre 2016, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 décembre dernier pour examiner les propositions d'achat des terrains rue de l'Ermitage. 3 offres ont été étudiées :

- M. Emmanuel DOUTRELANT qui confirme son offre d'achat à 60 000 € avec un projet de rénovation du logement vétuste et construction de 3 logements neufs ;
- M. et Mme Didier LEBRIEZ qui offrent 65 000 € avec un projet de rénovation du logement

vétuste et construction de 2 logements neufs ;

- M. Eric BLIN qui offre 60 500 € avec un projet de rénovation du logement vétuste et construction envisagée de 2 ou 3 logements neufs.

La Commission d'appel d'offres, après délibération et vote (2 votes en faveur de la vente à M. et Mme LEBRIEZ et 2 votes dont la voix prépondérante du Président en faveur de la vente conjointe desdits terrains et de l'ancienne mairie à M. DOUTRELANT), a décidé de soumettre au conseil municipal la proposition suivante : signature d'une promesse d'achat par M. Emmanuel DOUTRELANT pour les 2 propriétés (ancienne mairie et terrains rue de l'Ermitage) dont la date butoir et les conditions seront fixées par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de délibérer sur cette proposition de la commission d'appel d'offres. Il s'ensuit une longue discussion entre les élus puis un vote qui donne le résultat suivant : 23 votants, 6 voix pour la vente des 2 propriétés à M. DOUTRELANT et 17 abstentions. La décision ne pouvant être tranchée sur la base d'un tel résultat, Monsieur le Maire propose le retrait de cette affaire de l'ordre du jour. Le Conseil valide cette proposition et dit que le dossier sera traité ultérieurement.